

Mail de Philippe Jamet, Président de la Conférence des Grandes écoles, à l'intention de

- Christophe Strassel, Directeur de Cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- Jean-Paul de Gaudemar, Conseiller spécial

Paris, le 4 février 2015

Le MENESR envisage d'effectuer un prélèvement sur le fond de roulement des écoles relevant de sa tutelle pour contribuer à réunir les 100 millions de diminution de la subvention pour charges de service publics décidée par loi de finances.

La Conférence des Grandes écoles rappelle que les écoles disposent de ressources propres importantes qui leur permettent d'asseoir une stratégie de développement ambitieuse que ne permet pas la seule subvention de service public.

Grâce aux efforts déployés par leurs directeurs, appuyés en cela par leurs conseils d'administration, les écoles ont pu, sans augmentation de leur subvention pour charges de service public, et dans un souci permanent de qualité et de bonne gestion, accroître leur nombre de diplômés et procéder aux investissements leur permettant le développement des équipements de formation, de recherche et valorisant l'entrepreneuriat.

Un prélèvement inconsidéré sur leur fonds de roulement reviendrait non seulement à enlever des recettes issues de leurs ressources propres et à casser la dynamique permise par les investissements mais aussi à désavouer la direction des écoles et leur conseil d'administration.

La Conférence des Grandes écoles demande donc que les décisions prises respectent les stratégies décidées des écoles et que des analyses au cas par cas soient menées. Les prélèvements ne devraient en tout état de cause pas excéder le poids réel de l'établissement considéré dans le budget global attribué aux établissements d'enseignement supérieur.

Philippe Jamet
Président de la CGE